

# L'ECHO DE LA FÉDÉ

Février 2023

## Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 Evaluation interne de la qualité : exemple de la Sauvegarde 26
- 4 Evaluation des ESSMS
- 5 Clarification des compétences entre le juge aux affaires familiales et le juge des enfants  
Principe de neutralité dans les services du SAH
- 6 Le nouveau site de la Fn3s
- 7 Formation 2023
- 8 Présence des administrateurs de la FN3S en région

## Le mot du Président



Chers adhérents, bonjour,

C'est avec plaisir que nous vous adressons ce nouveau numéro de l'Echo de la fédé de février 2023 avec plusieurs points d'actualités.

En premier lieu, nous revenons sur notre journée des adhérents de novembre 2022 relative au nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico sociaux. La Sauvegarde de la Drôme a présenté la méthodologie employée en interne pour réaliser l'audit interne en prenant en compte les préconisations de la Haute Autorité de Santé. Si l'évaluation est obligatoire et est vivement conseillée et le travail réalisé

par nos collègues de Valence peut assurément vous aider dans cette démarche. En complément, vous lirez un article qui vous présente les travaux en cours à la DPJJ sur ce sujet, et auxquels est associée la FN3S.

Vous prendrez connaissance également d'un article sur un arrêt de la Cour de Cassation du 20 octobre 2021 venu éclaircir la répartition des compétences entre le juge des enfants et le juge aux affaires familiales, faisant évoluer sa jurisprudence.

Événement pour la communication de la fédération, nous vous rappelons la mise en ligne de notre nouveau site Internet. N'hésitez pas à le consulter et à nous communiquer vos remarques. Sur ce site d'ailleurs et dans ces pages, vous trouverez notre préprogramme de nos journées d'études de La Rochelle et aussi, plus proche, le contenu de notre prochaine journée des adhérents du 16 mars prochain à PARIS qui sera pour l'occasion scinder en deux parties (Cf. page 5).

Nous espérons vous voir prochainement lors de ces deux manifestations nationales, mais aussi lors des réunions régionales des adhérents que nous souhaitons développer cette année. N'hésitez pas à contacter les administrateurs et délégués régionaux pour connaître la date dans votre région.

A bientôt,

*Pour la fédération, Jacques LE PETIT*



FEDERATION NATIONALE DES  
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES  
DE PROTECTION DE L'ENFANCE  
MEMBRE DE LA CNAPE

## ÉVALUATION INTERNE DE LA QUALITÉ : DE LA HAS À LA SAUVEGARDE 26, L'IMPORTANCE D'UNE MÉTHODOLOGIE ADAPTÉE.

### LE CONTEXTE :

A l'approche de l'échéance légale, le Conseil départemental attendant les évaluations internes des services habilités au titre de la protection de l'enfance dans le courant de l'année, la Sauvegarde 26 a choisi, en début d'année 2021, d'anticiper sur les nouvelles directives en matière d'évaluation interne des ESSMS élaborées par la HAS, et de produire les rapports attendus à partir du référentiel « test » de janvier 2021, plutôt que de rester dans l'expectative ou de s'appuyer sur les directives antérieures produites par l'ANESM.

Une équipe a été constituée pour construire et piloter la démarche, composée de professionnels dotés d'une première expérience de l'évaluation interne au sein de l'association, dont ils ont su tirer des leçons, notamment autour de **l'enjeu fondamental de l'appropriation**. En effet, pour que les professionnels de toutes fonctions s'approprient la démarche d'évaluation de la qualité, et qu'ils y trouvent du sens, encore faut-il qu'elle soit adaptée à la réalité concrète et quotidienne de leur travail.

De cette analyse découle **une posture d'humilité des évaluateurs** et la prise de conscience que leur mission est centrée sur **un enjeu de traduction**. Il s'agit de permettre une appropriation à double sens : des outils prescrits par la Haute Autorité de Santé vers les professionnels de terrain, et de la réalité des métiers vers le système évaluatif national. Ainsi, la méthodologie a été construite dans l'idée d'engager un dialogue, selon une logique que l'on pourrait presque qualifier d'interculturelle.

Les principes directeurs de la démarche énoncés par la HAS, ainsi que la philosophie et les valeurs fondamentales du référentiel, ont constitué le socle de la méthode. En somme, c'est à partir de « l'esprit » du référentiel HAS que le fond s'est élaboré. Sur la forme, l'architecture en trois chapitres a été appliquée : La personne - Les professionnels - l'ESSMS, ainsi que les nouveaux outils correspondants : l'accompagné traceur, le traceur ciblé et l'audit système.

### L'ACCOMPAGNÉ TRACEUR : UN LEVIER POUR INTÉGRER LE « SAVOIR EXPÉRIENTIEL » DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES À LA DÉMARCHE QUALITÉ

Sur la base d'entretiens semi-directifs, il s'agit de recueillir l'expérience de la personne et/ou de ses proches, son vécu de la prise en charge ou de l'accompagnement dispensé, le sens qui a pu en ressortir, et les résultats en fonction des situations. Des guides d'entretien spécifiques à chaque service et chaque modalité d'intervention ont été produits, reprenant les critères du référentiel HAS, l'idée directrice étant de saisir cette opportunité pour **offrir un espace d'expression aux personnes accompagnées**, avec la possibilité de se décaler des questions posées, et d'être dans l'échange, la suggestion ou la proposition d'amélioration spontanée.

Le choix des profils des personnes rencontrées a été laissé à l'appréciation des équipes, mais toujours explicité en fonction d'objectifs. Tous les accompagnés traceurs ont accepté l'enregistrement de l'entretien : leur parole « brute » a ainsi pu être valorisée. A l'échelle de l'association, ce sont 41 personnes, dont 26 mineurs, qui ont participé.

### LE TRACEUR CIBLÉ : L'OCCASION DE METTRE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ

L'enjeu prioritaire est d'associer un maximum de professionnels à la démarche et aux grands enjeux de la qualité dans notre secteur, dans une visée pédagogique, d'abord, mais aussi et surtout en vue de **créer une dynamique et une culture commune** autour de cette question. Les animateurs de la démarche ont donc opté pour une modalité de travail collectif plutôt que de procéder par entretien, comme le préconise la HAS.

La mise en œuvre a consisté à mettre en place des groupes de travail pour chaque service. Ils se sont réunis pour trois à quatre séances, avec pour finalité de parvenir à l'élaboration collective d'une base de Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ), voué à structurer la continuité de la démarche qualité du service pour les cinq prochaines années. Les séances de travail ont été conçues à partir d'un **postulat : l'expertise des professionnels sur l'exercice de leur mission**. Le recours à des méthodes d'animation de l'intelligence collective, à partir d'une approche horizontale de l'organisation, a permis de garantir

un espace d'expression à la fois individuel et collectif visant à susciter un échange constructif.

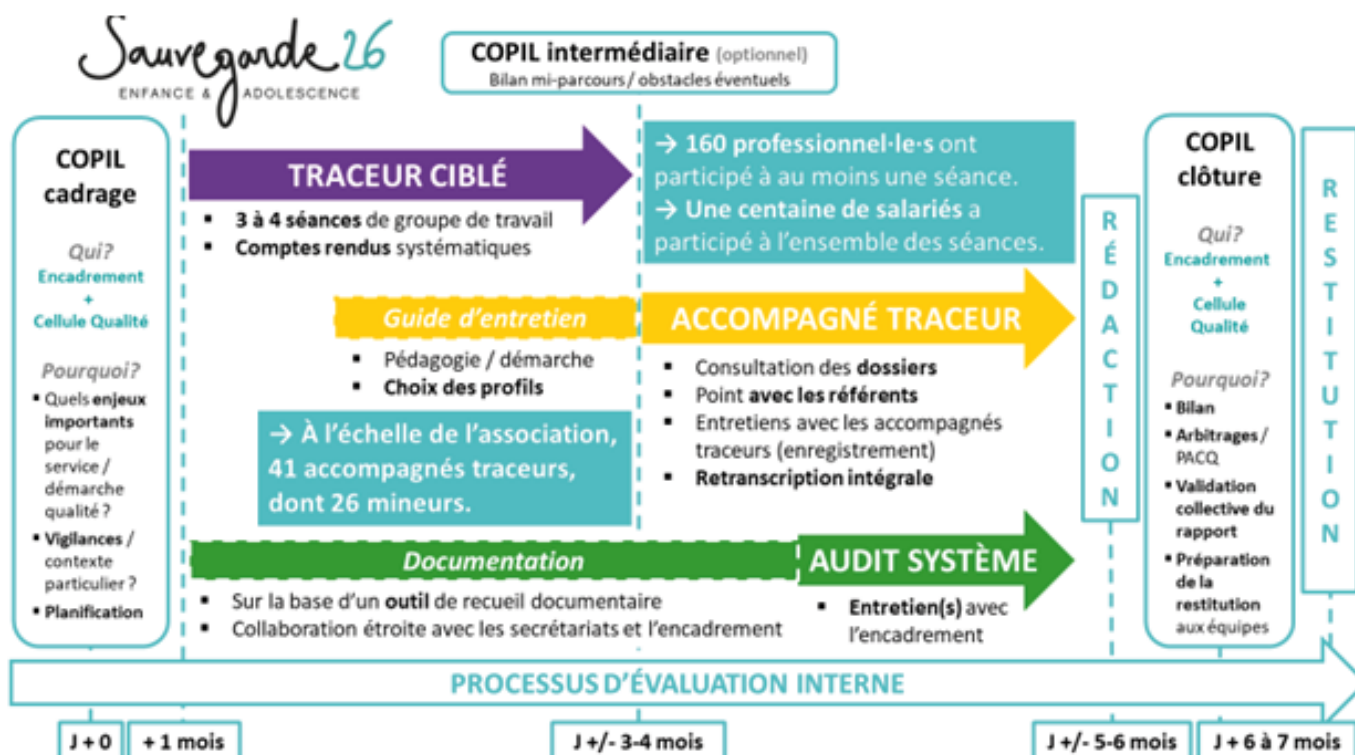
## L'AUDIT SYSTÈME : L'OPPORTUNITÉ D'INTRODUIRE OU DE FORMALISER UNE APPROCHE PAR PROCESSUS

Cet aspect de l'évaluation s'est effectué selon deux modalités : l'analyse documentaire d'une part, et les entretiens avec l'encadrement et le secrétariat du service d'autre part. Les professionnels de terrain n'ont pas été associés au-delà des groupes de travail du traceur ciblé, qui ont cependant compris des

échanges liés à l'audit système.

Au-delà d'une approche « classique » d'analyse de conformité et de mesure d'écart entre le travail prescrit et le travail réel, cette dimension de l'évaluation interne a permis d'**introduire la notion de processus**, d'autant que de nombreux services évalués auront à réécrire leurs projets de service dans les mois suivants.

Ci-dessous un schéma récapitulatif de la méthodologie d'évaluation interne de la qualité élaboré pour la Sauvegarde26 :



Les comités de pilotage ont une importance capitale dans la dynamique d'appropriation de la démarche. Ils sont le lieu privilégié de l'ajustement du processus méthodologique aux problématiques rencontrées par le service, et le « premier cercle » de sa mise en œuvre.

## UNE MÉTHODOLOGIE ADAPTÉE POUR LE SIE, AVEC QUELQUES AJUSTEMENTS SUR LE FOND

La MJIE est une mesure singulière dans le champ de la protection de l'enfance : elle n'a **pas de vocation d'accompagnement** (même si elle peut produire des effets), et le Service d'Investigation Educative est dispensé de plusieurs outils de la Loi 2002-2, en vertu de l'article L312-1 alinéa IV du CASF : livret d'accueil et DIPC (article L311-4), liste des personnes qualifiées (article L311-5), conseil de la vie sociale ou autre forme de participation (article L311-6), règlement

de fonctionnement (article L311-7). Par ailleurs, sa durée, fixée à 6 mois, bien que théorique et soumise aux aléas de la gestion de l'activité, participe d'une approche par processus naturelle, intrinsèque. La mesure se structure en effet sur un rythme, des étapes et des échéances incontournables, même si sa mise en œuvre implique une certaine modularité afin de s'adapter aux spécificités de chaque situation.

Les ajustements de méthodologie pour l'évaluation interne du SIE ont principalement concerné l'audit système. Le guide d'entretien en direction des accompagnés traceurs a également été adapté : l'échange sur l'expérience des personnes (3 enfants et 3 adultes) s'est structuré selon une approche chronologique de la mesure, et non thématique comme ce fut le cas pour les autres services de l'association.

## PARMI LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ISSUS DE L'EXPÉRIENCE AU TERME DE 2 ANS DE TRAVAUX, SUR 12 SERVICES :

L'évaluation de la qualité ne suscite pas ou peu de résistance lorsqu'elle est réalisée avec une posture adaptée et qu'elle intègre la réalité des enjeux de moyens propres à chaque service. Dès lors qu'on leur donne la possibilité de s'exprimer à travers des techniques d'animation de l'intelligence collective qui permettent l'expression de tous, les professionnel-le-s se montrent lucides sur les marges d'amélioration et formulent analyses et propositions. Le rôle des évaluateurs revient à proposer **un espace de sensibilisation et de formalisation** d'une qualité bien souvent préexistante. En ce sens, leur **position de tiers** déconnectés de tout rapport hiérarchique représente un facteur clé.

L'expérience de l'accompagné traceur suscite l'intérêt des professionnel-le-s, et apparaît comme une avancée dans le domaine de **l'expression et la participation**

**des usagers.** En général, les éléments saillants du jugement évaluatif des personnes accompagnés sont très concordants avec ce que formulent les professionnels dans le cadre du traceur ciblé. Leur parole apporte une matière incontournable pour l'amélioration continue de la qualité.

**L'approche par processus et la gestion des risques** ont été introduits par la démarche, dans une visée de démystification. Ils sont aujourd'hui au cœur des démarches de réécriture de projets de service, particulièrement autour de **la structuration des projets personnalisés.**

En 2023 aura lieu l'évaluation externe pour 8 services de l'association, avec son lot d'inconnues, et des expériences antérieures globalement décevantes. Les terrains sont préparés et porteurs d'une dynamique qui devrait nourrir durablement, à condition qu'elle soit animée dans le temps, l'amélioration continue de la qualité au sein des services de l'association. ■

*Adeline DASNIAS et Pierre COCHET*

## EVALUATION DES ESSMS

Conscient du bouleversement profond des modalités de l'évaluation de la qualité des Etablissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, la FN3S a organisé une Journée des adhérents dédiée à cette thématique le 24 novembre dernier.

A cette occasion, les adhérents ont été informés de la constitution par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'un Groupe de Travail national intitulé « Appropriation du nouveau référentiel de l'évaluation continue de la qualité de la HAS ». La FN3S y est représentée avec l'ambition que les travaux concernent à la fois le secteur public mais aussi le secteur associatif habilité.

La réunion de lancement du 10 novembre a permis la constitution de 4 sous-groupes, chacun étant chargé de balayer un quart des 157 fiches critères du nouveau référentiel établi par la Haute Autorité de Santé. Il s'agissait de les classer en 3 catégories : adaptée aux activités PJJ, adaptée mais nécessitant une explicitation spécifique à notre secteur, non adaptée aux services PJJ.

Lors de la première séance plénière du 8 décembre, chaque sous-groupe a présenté son travail. Pour les fiches nécessitant une adaptation, des propositions ont été faites afin de faciliter leur appropriation par les professionnels au cours de l'évaluation de leur service

ou établissement. Ensuite, la plateforme SYNAE, créée par la HAS, sur laquelle les rapports d'évaluation seront déposés, a été présentée. Elle peut d'ores-et-déjà être utilisée pour des auto-évaluations, pratique préconisée par la HAS.

La prochaine réunion du Groupe de Travail national, programmée le 9 février, visera à compléter les fiches par des précisions juridiques et compléter les ressources documentaires déjà référencées. De plus, il s'agira de débiter l'élaboration d'une méthodologie de l'auto-évaluation ; sur ce point, le représentant de la FN3S mentionnera le travail de la Sauvegarde de la Drôme présenté lors de la Journée des adhérents du 24 novembre 2022. Enfin, la plateforme SYNAE fera l'objet d'un test grandeur nature.

La FN3S vous informera, dans le cadre de ces différentes publications, sur l'état d'avancement de ce Groupe de Travail, dont les réunions mensuelles doivent prendre fin en mai 2023. ■

*Xavier BCEUF, secrétaire de la FN3S*

## CLARIFICATION DES COMPÉTENCES ENTRE LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES ET LE JUGE DES ENFANTS

La Cour de cassation, dans un arrêt du 20 octobre 2021, est venue éclaircir la répartition des compétences entre le juge des enfants et le juge aux affaires familiales, faisant évoluer sa jurisprudence.

La situation était la suivante : au prononcé d'un divorce, le juge aux affaires familiales avait fixé la résidence de l'enfant au domicile du père, la mère bénéficiant de droits de visite et d'hébergement. Le juge des enfants, postérieurement, avait dans le cadre de l'assistance éducative, ordonné une mesure éducative en milieu ouvert puis confié l'enfant au père et accordé à la mère des visites médiatisées jusqu'à la prochaine décision du juge aux affaires familiales.

La mère faisait appel de cette décision. La Cour d'appel infirmait le jugement au motif que seul le JAF peut statuer sur le droit de visite et d'hébergement et considérait que le juge des enfants avait excédé ses pouvoirs.

Le père se pourvoyait en cassation.

La question était donc de savoir si, dans une situation de danger intervenue postérieurement à une décision du JAF, le juge des enfants pouvait placer l'enfant chez le parent chez qui était déjà fixée la résidence et modifier le droit de visite et d'hébergement de l'autre parent.

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi et estimé que seul le JAF peut modifier les modalités du droit de visite et d'hébergement, rompant avec sa juridiction antérieure, et que si la situation de danger nécessite un placement, il ne peut pas se faire au domicile du parent chez lequel le juge aux affaires familiales a déjà fixé la résidence, puisque l'article 375-3 du Code civil précise qu'il peut seulement la fixer chez « l'autre parent ».

La Cour a rappelé également qu'en cas d'urgence, le JAF peut toujours être saisi en qualité de juge des référés par les parents ou le ministère public, sur le fondement de l'art 375- 2-8 du Code civil.

Il est ainsi réaffirmé que la compétence du juge des enfants est limitée aux mesures d'assistance éducative, afin également d'éviter l'instrumentalisation du juge des enfants par les parties.

Les SIE rencontrent dans l'exercice de leurs mesures des situations de ce type ou les compétences respectives du JE et du JAF sont un des éléments à prendre en compte dans leur évaluation et leurs préconisations. Cette décision permet de clarifier les attributions de l'un et de l'autre et d'éclairer les professionnels intervenant dans une MJIE. ■

*Nadine DELCOUSTAL, administratrice FN3S*

## JOURNÉE NATIONALE DES ADHÉRENTS FN3S PRINCIPE DE NEUTRALITÉ DANS LES SERVICES DU SAH (MATIN) EMPLOIS EN TENSION DANS LES SIE : QUELLES SOLUTIONS ? (APRÈS-MIDI) A L'ENCLOS REY 98 BIS RUE DU THÉÂTRE 75015 PARIS

Dans un avis relatif au respect du principe de neutralité dans les établissements et services du secteur associatif habilité relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, le Conseil d'Etat (saisi par le Premier Ministre) a rendu un avis le 14 octobre 2021 qui modifie substantiellement plusieurs points relatifs aux obligations qui s'imposent au SAH en termes :

- de neutralité et de laïcité,
- mission de service public,
- de droit du travail,
- de prise en charge des mineurs.

Autrement dit, les salariés du SAH, qu'ils exercent des missions habilitées par la seule PJJ (CEF, CER, SIE, RP), ou bien dans le cadre d'une habilitation ASE-PJJ, sont désormais soumis aux règles de laïcité et neutralité, déjà en vigueur à la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Les SIE sont donc bien évidemment concernés par cet avis. La Fn3s, soucieuse de répondre aux interrogations de ses adhérents, a souhaité organiser une journée d'information sur ce sujet et ses déclinaisons.



Nous avons invité **Delphine BERGERE DUCOTE, Chargée de mission nationale de veille et d'information MNVI à la DPJJ** qui retracera les différents éléments qui ont amené à cet avis : rapport de l'Inspection Générale de la Justice, demande d'avis au Conseil d'Etat, décision du Conseil d'Etat. Elle exposera quelques outils mis en œuvre par la DPJJ pour les ressources humaines.

Seront aussi évoqués les possibilités offertes par les Référents Laïcité Citoyenneté présents dans les DIRPJJ et les DTPJJ. Un deuxième intervenant est pressenti pour évoquer les conséquences RH de cet avis auprès des associations.

L'après-midi, nous vous proposons de réfléchir à la difficulté du recrutement dans les services de protection de l'enfance et notamment les SIE :

- diagnostic ;
- propositions ;
- lien avec les normes emplois/MJIE.

Cette journée est ouverte à tous les professionnels (travailleurs sociaux, cadres, psychologues) des services de protection de l'enfance et notamment des SIE.

Vous retrouverez sur notre site le programme complet et bulletin de participation. ■

## LE NOUVEAU SITE DE LA FN3S

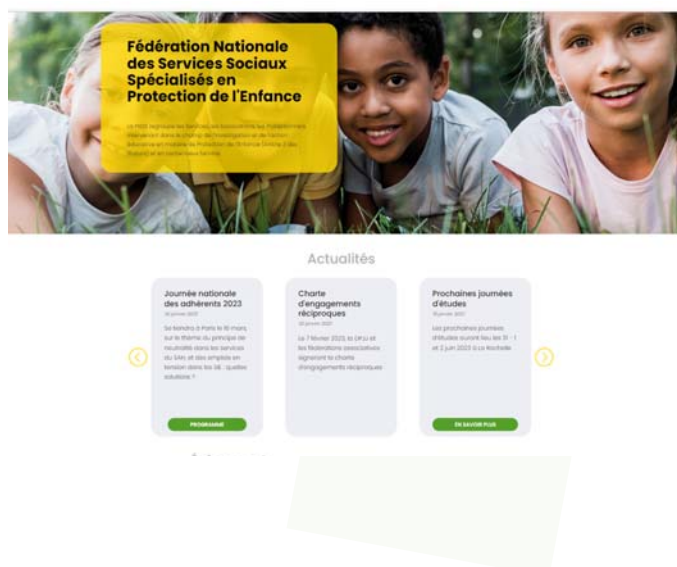
Le site comportera un **espace ouvert à tous et un espace adhérent** qui vous donnera accès à plus d'informations concernant notre fédération. Le règlement de votre cotisation déclenchera l'accès à « l'espace adhérent ». Vous recevrez un courriel avec un lien vous invitant à créer votre compte. Ce lien vous redirigera vers une page où vous pourrez choisir votre mot de passe. Le site sera, nous l'espérons, plus dynamique que le précédent qui avait en son temps rempli ses fonctions mais qui ne nous permettait pas d'être réellement administrateur du site.

Désormais le secrétariat aura la charge d'alimenter l'ensemble des pages du site que nous vous présentons succinctement :

- **La Fn3s**: le bureau, les administrateurs, les délégués régionaux, les adhérents, les commissions, la vie dans les régions ;
- **Les journées d'études** : programmes, bulletin de participation, les captations audio, tous les documents liés aux JE ;
- **Les publications de la Fn3s** : l'Echo de la Fédé, la lettre d'actualités ;
- **Les formations** : catalogue, les formations en cours ;
- **FAQ** : la foire aux questions ;
- **Recrutement** : vos offres d'emploi seront mises en ligne par région ;
- **Contact** : vous pourrez contacter directement la Fn3s sur le site, vos demandes seront redirigées vers la personne la plus à même de vous apporter une réponse ;

- **Un espace documentaire** : où toutes les informations (rapports, notes, textes de lois ,...) seront mises à disposition.

Ce site est mis en ligne, pour permettre au besoin de vous informer dès à présent sur nos prochaines journées d'études à la Rochelle. Ne soyez pas surpris, si certaines pages restent encore en construction : nous avons lancé la refonte du site en novembre dernier, et avons encore un peu de travail, mais nous avons à cœur de répondre au plus vite aux interrogations nombreuses de nos adhérents, qui cherchaient vainement des informations à jour sur notre site. ■



## LES FORMATIONS 2023

### LA MISE EN ŒUVRE PLURIDISCIPLINAIRE DES MJIE :

Aide à la réflexion à partir des textes réglementaires.

#### INTERVENANTS ADMINISTRATEURS FN3S :

- Jacques LE PETIT
- Martine LORANS

2 jours | 1 900,00 € + frais de déplacements

### LA VIOLENCE DANS LE COUPLE :

Une souffrance pour l'enfant, un défi pour la parentalité.

#### INTERVENANTES :

- Karen SADLIER : Docteur en psychologie clinique et psycho-pathologie

Ou

- Sonia TABBAKH : Psychologue, analyste et thérapeute familiale

2 jours | 3 200,00 € + frais de déplacements

### SIGNES DE SOUFFRANCE DU BÉBÉ ET DU JEUNE ENFANT

#### INTERVENANTES :

- Marie-Laure CADART : médecin pédiatre, anthropologue

Ou

- Claude-Anne DECORMIS : Psychologue clinicienne et psychothérapeute

3 jours | 4 050,00 € + frais de déplacements

### INTERCULTURALITÉ ET PRATIQUES ÉDUCATIVES DANS LE CHAMP JUDICIAIRE

#### INTERVENANTE :

- Rose SITA : Psychologue clinicienne, thérapeute familiale, formatrice à l'IRTS de Champagne-Ardenne, formatrice et superviseuse à la Sauvegarde de la Marne (clinique interculturelle MJIE et AEMO)

2 jours | 2 000,00 € + frais de déplacements

### LE CADRE JURIDIQUE RELATIF AUX ÉCRITS PROFESSIONNELS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE :

Apports juridiques et pédagogiques relatifs à la procédure judiciaire de protection de l'enfance, articulés aux principes fondateurs des réformes de la Protection de l'enfance

#### INTERVENANTE :

- Sophie MACHINAL : Magistrat formatrice en droit de l'enfance et de la famille, ancienne Juge des Enfants.

2 jours | 2 500,00 € + frais de déplacements

### CONFLITS PARENTAUX ET VIOLENCES INTRAFAMILIALES : CADRE JURIDIQUE ET TRAITEMENT JUDICIAIRE

#### INTERVENANTE :

- Sophie MACHINAL : Magistrat formatrice en droit de l'enfance et de la famille, ancienne Juge des Enfants.

1 jour | 1 250,00 € + frais de déplacements

### PARENTÉ ET PARENTALITÉ :

Eclairages juridiques et pratiques judiciaires

#### INTERVENANTE :

- Sophie MACHINAL : Magistrat formatrice en droit de l'enfance et de la famille, ancienne Juge des Enfants

2 jours | 2 500,00 € + frais de déplacements

### APPORTS MÉTHODOLOGIQUES POUR L'ÉCRITURE OU LA RÉÉCRITURE DU PROJET DE SERVICE

Eclairages juridiques et pratiques judiciaires

#### INTERVENANT :

- Philippe RATINAUD : Consultant formateur management de projet

2 jours | 3 500,00 € + frais de déplacements

**Une société sous e-influence : le numérique, un double défi pour la construction et la protection de l'enfant d'aujourd'hui**, Journées d'études de la ROCHELLE, 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2023

Renseignements : Secrétariat de la Fn3s

Tél : 06 45 84 43 16 ■ Courriel : [contact@fn3s.fr](mailto:contact@fn3s.fr) ■ <https://www.fn3s.fr/les-journees-etudes.html>

## PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S EN RÉGION



### ■ GRAND NORD

Annick POURCHEL ..... 03 21 98 48 61

### ■ CENTRE EST

Virginie PIPONNIER ..... 04 75 82 82 13

*Délégué régional*

Christian CHAPELON..... 04 37 37 80 09

### ■ SUD OUEST

Xavier BŒUF ..... 05 55 10 34 00

Nadine DELCOUSTAL..... 06 07 72 56 12

Nathalie VANDEPUTTE..... 05 57 81 79 18

### ■ SUD EST

Lara MAZELIER..... 04 91 74 00 16

Meriem NAJI ..... 04 42 91 62 76

### ■ GRAND EST

Jacques LE PETIT..... 06 77 95 71 65

*Délégué régional*

David VAXELAIRE ..... 03 29 81 31 60

### ■ ÎLE DE FRANCE ET DOM/TOM

Alice DRUSSANT ..... 01 56 38 26 03

Sabine CORIOU ..... 01 30 32 10 04

François PORTAL ..... 02 62 34 82 00

*Déléguée régionale*

Corinne FERNET-LUCAS ..... 06 76 34 39 62

### ■ CENTRE

Pierric PINSON ..... 02 47 71 15 15

Martine LORANS ..... 03 80 30 61 07

### ■ GRAND OUEST

Stéphanie GUILLEMET ..... 02 98 10 20 20

Frédéric GARNIER..... 02 31 95 25 55

### ■ SUD

Sophie DE BOIS..... 05 62 73 56 26

Jean-François COUPARD..... 06 79 81 06 90

### MEMBRES DU BUREAU FN3S

Jacques LE PETIT.....Président

Nathalie VANDEPUTTE ..... 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

Xavier BOEUF .....Secrétaire Général

Martine LORANS.....Trésorière

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Xavier BŒUF, Aline COLLOT-LEGROS, Nadine DELCOUSTAL, Adeline DASNIAS, Pierre COCHET, Jacques LE PETIT

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, [escape.com@wanadoo.fr](mailto:escape.com@wanadoo.fr)

SECRÉTARIAT FN3S - Aline COLLOT LEGROS : 9 chemin des Bas Refoux ■ 49610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE ■ Courriel : [contact@fn3s.fr](mailto:contact@fn3s.fr)

Site : [www.fn3s.fr](http://www.fn3s.fr) | Tél. : 06 45 84 43 16 ■ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30